



Séjour de vacances à Gérardmer

DU 13/08/2023 AU 18/08/2023

Fiche d'inscription

L'enfant :

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Date de naissance : _____
- Sexe : F M

Le responsable légal de l'enfant :

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____
- CP : _____ Ville : _____
- Téléphone mère : _____
- Téléphone père : _____
- E-mail : _____
- N°allocataire CAF : _____

Assurance :

Assurance couvrant les vacances de votre enfant ? OUI - NON : Laquelle ?

A joindre au dossier d'inscription une copie de l'assurance responsabilité civile de votre enfant.



Mairie d'ERMENONVILLE

Attestation

- J'atteste qu'il n'y a aucune contradiction pour mon enfant à pratiquer les activités du Centre de Vacances.
- J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités du séjour.

A, le

Signature des parents :

Autorisation

En cas d'urgence, j'autorise la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour faire hospitaliser, anesthésier, opérer mon enfant.

A, le

Signature des parents :

Documents à joindre à la fiche d'inscription

- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Individuelle de l'enfant.
- Fiche Sanitaire de Liaison (Recto/Verso) et photocopie du carnet de vaccinations obligatoires à jour ou justificatif de contre-indication médicale.
- Autorisation parentale si les responsables légaux ne viennent pas chercher l'enfant le jour du départ mais une autre personne.



Mairie d'ERMENONVILLE

Tarif et paiement

Tarif 360,00 € pour les 8-11 ans et 380,00 € pour les 12-15 ans

Nombre de mensualité :

1

2

3

4

5

AUTRE :

ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour.

- Si la famille souhaite annuler le séjour, l'acompte ne sera pas restitué.

- Si un départ se produit lors du séjour, le tarif devra être payé dans sa totalité

ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour.

- Si la famille souhaite annuler le séjour, l'acompte ne sera pas restitué.

- Si un départ se produit lors du séjour, le tarif devra être payé dans sa totalité.

RÉCLAMATION

En cas de perte, de détérioration, de vol d'affaires personnelles, d'objets de valeur, d'espèces, la mairie d'Ermenonville se dégage de toutes responsabilités.

FRAIS MÉDICAUX

En cas de frais médicaux engagé durant le séjour de l'enfant, c'est à la famille de régler ces frais.



Mairie d'ERMENONVILLE

UTILISATION DE L'IMAGE

La mairie d'Ermenonville se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours, à des fins de communication et pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire de ses parents ou de son représentant légal. Dans ce cas, il vous suffit de nous en informer par un document signé de votre part.

ACCEPTATION

La participation à ce séjour implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions et informations générales.

A, le

Signature des parents